

## Engagement #17 : Renforcer la transparence de la commande publique

**Date de début et de fin de l'engagement**

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

**Ministère porteur**

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

### Description de l'engagement

#### Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le montant des marchés publics passés en France est de l'ordre de 100 milliards d'euros par an. La dématérialisation de la passation des marchés supérieurs à 40000 euros HT est obligatoire via des plateformes électroniques appelées "profils d'acheteur".

L'acheteur doit offrir sur son profil d'acheteur un accès libre, direct et complet aux données dites essentielles des marchés publics (23 au total, cf. articles R.2196-1 et R.3131-1 du CCP et son annexe 15), à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public (articles L. 2196-2 et L.3131-1 du CCP). Les données sont donc publiées en clair sur le profil d'acheteur (directement lisibles) et sous format JSON ou XML, lisibles par traitement informatique et donc par des initiés.

L'engagement public vise à augmenter la transparence des données de la commande publique en traitant les questions suivantes :

- Améliorer la lisibilité extérieure de ces données,
- Continuer à promouvoir et favoriser l'utilisation de ces données ouvertes, tout en augmentant leur nombre.

#### Quel est l'engagement ?

L'engagement de rendre plus transparente la commande publique se fera via quatre actions :

**Action 1 :** Passer à une publication régulière obligatoire d'une quarantaine de données de la commande publique (DCP) au lieu des 23 actuelles.

**Action 2 :** Favoriser l'accès des données au public :

- Via le développement d'une plateforme nationale permettant la visualisation des DCP, notamment par territoire, et la recherche autour de ces dernières,
- par une information régulière sur les sites traitant de la commande publique accompagnée d'outils explicatifs (ex : tutoriels,...).

**Action 3 :** Monter une opération de communication à destination des acheteurs publics autour des avantages à ouvrir leurs données.

**Action 4 :** Confier à des territoires des expérimentations en matière :

- de pilotage d'une politique d'achat par la donnée (Région Bretagne),

- de suivi des données environnementales et sociales (GIP Maximilien Ile-de-France).

### **Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?**

L'action 1 se fera en faisant converger les différentes catégories actuelles de données autour de la commande publique, notamment les données essentielles et celles du recensement annuel. Ainsi, pour l'acheteur, il devrait y avoir un seul jeu de données à publier au fur et à mesure que les marchés sortent.

Partant d'un jeu de données unique, plus important qu'aujourd'hui et disponible plus rapidement, l'accès au public sera favorisé grâce à l'action 2 qui mettra à disposition les données en format réel et sous une forme grand public, sans avoir besoin de connaître le traitement de données xml ou json.

Si les acheteurs sont obligés de publier certaines de leurs données dont ils sont propriétaires, ils ne voient pas forcément tous les avantages qu'ils peuvent en tirer, faute souvent d'information. L'action 3 a donc pour objectif de les informer en la matière. Ils pourront ainsi travailler sur la qualité de ces données et leur meilleure intégration dans leur système d'information. Les opérations menées dans l'action 4 seront des meilleures pratiques en termes d'utilisation des données de la commande publique par des collectivités territoriales.

### **Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?**

L'engagement est pertinent :

- pour la transparence :
  - augmentation du nombre de données rendues publiques au fil des marchés,
  - unicité de ces données,
  - accessibilité facilitée par des formats de données plus grand public.
- pour la participation citoyenne :
  - traitement des données facilité pour le citoyen,
  - retours des citoyens possibles via la plateforme DCP.
- pour la redevabilité publique :
  - plus grand information des acheteurs publics sur l'usage de leurs données pour des outils de pilotage de politique publique,
  - expérimentations sur la responsabilité publique en matière d'achats, notamment sur les plans environnemental et social.

### **Informations supplémentaires**

Les actions seront conduites, pour la partie nationale (Actions 1 à 3), dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP), notamment son volet « TNCP - Interopérabilité ».

Côté international, le format sémantique d'échanges de données du TNCP intégrera les données exigées par le nouveau règlement européen 2019/1780 sur les formulaires pour la passation de marchés publics. Par ailleurs, les données ouvertes sont publiées sur data.gouv.fr également suivant le format ocds de l'ONG « Open contracting partnership ».

## Information de contact

### Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Jean-François Thibous

Directeur de projet auprès de la directrice des affaires juridiques, MEFR

jean-francois.thibous@finances.gouv.fr

Pour les expérimentations territoriales

Daniel Coissard

Directeur du GIP Maximilien IdF

daniel.coissard@maximilien.fr

Céline Faivre

Directrice générale adjointe « Numérique, Achat, Juridique » de la Région Bretagne

celine.faivre@bretagne.bzh